



Commune de
Granges-Paccot

**ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU
29 MAI 2017**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 20.06.17 / Point de PV no 774

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 59 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre l'Assemblée communale à 20.00 et souhaite, au nom du Conseil communal, la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents à cette Assemblée communale de printemps destinée principalement aux comptes 2016.

M. Schneuwly prie les citoyennes et citoyens présents de bien vouloir excuser les absences de Mme Anne Jochem, Mme Patricia Gaillard Zenger, Mme Jacqueline Zweilin, Mme Nélida Fernandez Fernandez, Mme Nicole Hartmann, Mme Claudine et M. Eric Delaloye et M. François Maridor.

M. Schneuwly salue la présence de Mme Silvia Degex et M. Jean Marie Chardonnens, anciens Conseillers communaux, Mme Cordula Blanc, représentante du journal Freiburger Nachrichten, ainsi que les membres de la Commission financière (ComFin) au complet.

M. Schneuwly accueille 6 nouveaux citoyens ayant obtenu la nationalité suisse, à savoir : M. Antonio Nugara, M. Ingo Martinelli, présents à l'Assemblée communale, mais également Mme Rut Susana Pellerano, Mme Canan Birgör, M. Gabriel Gonzalez-Piu et Mme Nélida Fernandez Fernandez, absents ce soir.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 19 mai 2017, par envoi du tout ménage et par affichage au pilier public le 5 mai 2017, le Trait d'union ayant été distribué le 10 mai 2017.

Aucune remarque n'est formulée au sujet de la convocation. Quant à l'ordre du jour, M. Schneuwly précise qu'il y reviendra afin de demander la suppression du point relatif aux modifications des statuts du SOCS.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2016
Le procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site Internet de la Commune.
2. Comptes 2016
 - 2.1. Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements 2016
 - 2.2. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
3. Investissements 2017
 - 3.1. Crédit complémentaire pour les arrêts de bus « Coteau » et « Rosiers »
 - 3.2. Assainissement de la conduite d'eau potable Torry-Ecureuils
 - 3.3. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
4. Modifications des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Sonnaz (SOCS)
5. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, M. Roland Dévaud, et, pour la travée de droite et la table de la ComFin, Mme Monique Brügger. En cas de vote à bulletin secret, M. Claude Robatel, Administrateur communal, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 59 citoyennes et citoyens participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée communale.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

Les préliminaires étant terminés, l'Assemblée communale est apte à délibérer et à statuer. M. Schneuwly revient sur l'ordre du jour de la séance, en particulier sur le point 4 relatif à la modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Sonnaz (SOCS).

Cette modification a été présentée à 3 Assemblées communales sur les 6 membres de l'Association ; la Commune de La Sonnaz a accepté cette modification qui a cependant été refusée par les communes de Belfaux et de Givisiez. Le problème qui s'est posé est probablement lié à la limite d'endettement de cette Association, un autre système devant être trouvé. Selon la loi sur les communes (art. 113 al. 1), les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois-quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois-quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'Association. En l'espèce, et compte tenu des votes négatifs des communes de Givisiez et de Belfaux, cette double majorité ne peut plus être atteinte. Le Conseil communal de Granges-Paccot aurait pu faire passer cet objet en Assemblée communale en attendant que ces communes reviennent à de meilleurs sentiments, mais il propose de procéder de manière différente. En effet, à la suite de ces refus, des modifications devront être apportées au projet qui devra être à nouveau présenté lors d'une Assemblée communale ultérieure, raison pour laquelle la proposition du Conseil communal est de retirer cet objet de l'ordre du jour et d'attendre qu'un nouveau projet de modifications lui soit présenté avant de repasser cet objet devant l'Assemblée communale.

M. Schneuwly ouvre la discussion sur cette proposition de suppression.

La parole n'étant pas demandée, M. Schneuwly procède au vote.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité la proposition de supprimer le point 4 de l'ordre du jour relatif à la modification des statuts de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Sonnaz (SOCS).

Il déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour ainsi modifié.

1. PROCES-VERBAL DU 19.12.2016

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2016 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 10 janvier 2017 et était à disposition à l'Administration communale ainsi que sur le site Internet de la Commune. Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est dès lors approuvé avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. COMPTES 2016

M. Schneuwly passe au point 2 de l'ordre du jour relatif aux comptes 2016, lesquels se présentent bien, ce qui n'est pas une exception, de nombreuses communes du Canton ayant annoncé de bons résultats. A partir de 2018, la Commune de Granges-Paccot va devoir commencer à amortir le Centre scolaire et sportif de Chavully à raison de CHF 600'000.00 par année. Il informe les personnes présentes que la journée officielle est fixée au vendredi 6 octobre 2017 alors que la journée portes ouvertes à laquelle la population sera conviée aura lieu le samedi 7 octobre 2017. La journée portes ouvertes ne concernera que les bâtiments scolaires, la construction du centre sportif, lequel accueillera également l'Accueil extrascolaire et les appartements de fonction, accusant un décalage. Il précise encore que les coûts de construction sont sensiblement en dessous du devis général et du budget voté par l'Assemblée communale.

M. Schneuwly passe la parole à M. Chassot, Conseiller communal en charge des Finances.

M. Chassot a le plaisir de présenter les comptes de fonctionnement et des investissements 2016 de notre Commune. A l'instar de la majorité des communes fribourgeoises, les comptes 2016 sont bons. Les comptes de fonctionnement se soldent par un bénéfice de CHF 28'402.00 après des amortissements supplémentaires pour CHF 1'938'994.00. Par rapport aux comptes de fonctionnement 2015, le compte de fonctionnement présente un total de produits de CHF 17'822'720.00, ce qui représente une augmentation de 8.54%, et un total des charges de CHF 17'794'318.00, ce qui représente une augmentation de 8.42%.

Ce bon résultat est dû à la bonne maîtrise des charges : -0.26% par rapport au budget et à des recettes plus importantes que prévu : +11.95%.

Les comptes ayant été publiés en détail, M. Chassot présente, de manière graphique, les comptes de fonctionnement et des investissements 2016, par rubrique, en mentionnant les comptes 2015, le budget 2016 et les comptes effectifs 2016. Il commente brièvement les différences significatives par rapport aux comptes 2015 et/ou au budget 2016.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation détaillée et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole à M. Michel Thierrin, Président de la ComFin, pour son rapport.

M. Thierrin informe que la ComFin a examiné les comptes de fonctionnement et des investissements pour l'exercice 2016. Plusieurs postes et comptes ont fait l'objet de questions auxquelles le Conseil communal a répondu à son entière satisfaction. La ComFin a aussi pris connaissance du rapport de révision de la société CORE Fiduciaire REVICOR à Fribourg, laquelle a relevé la très bonne tenue des comptes de notre Commune. Sur ces considérations, la ComFin préavise favorablement les comptes 2016 qui se soldent par un excédent de produits de fonctionnement de CHF 28'402.00.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion aussi bien sur les comptes de fonctionnement que sur ceux d'investissements en précisant que chacun de ces comptes fera ensuite l'objet d'un vote séparé.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet. La parole est donnée à M. Benjamin Laville.

M. Laville souhaiterait savoir, au niveau du compte de fonctionnement du Service des eaux, par quel mécanisme il est possible d'obtenir une diminution de la consommation d'eau alors qu'il y a une augmentation des recettes au niveau des traitements des eaux usées.

M. Chassot répond à M. Laville que la facturation de l'épuration se fait uniquement sur la base de la consommation. M. Schneuwly complète l'intervention de M. Chassot en précisant que la nouvelle réglementation sur les eaux usées et claires prévoit que les taxes sont calculées en fonction de la surface de la parcelle multipliée par l'indice de construction, ce mode de calcul induisant une augmentation du prix au m³ payé par le consommateur.

Mme Myrian Carbajal Mendoza aimerait savoir ce que le Conseil communal entend par la lutte contre le bruit et s'il y a une issue concrète. M. Schneuwly répond que le montant alloué à cet objet figure au budget d'intention. Il n'y a donc actuellement pas de projet prêt à être présenté. Lorsqu'il y en aura un, il fera l'objet d'un vote particulier lors d'une Assemblée communale. Quant aux gros

projets, tels que celui de la couverture de l'autoroute, c'est un dossier sur lequel le canton planche activement dans la mesure où il est question d'une couverture d'1km et non plus de 600m. La Commune de Villars-sur-Glâne a également présenté une demande si bien qu'une prolongation supplémentaire de 400m est à l'étude. Pour cette prolongation, il ne s'agirait plus d'une couverture, mais d'un tunnel. Ce projet dépassera très largement les CHF 100'000'000.00 et un plan financier doit être établi.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly procède aux votes.

Aux votes séparés, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et des investissements 2016. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

3. INVESTISSEMENTS 2017

3.1. Crédit complémentaire pour les arrêts de bus « Coteau » et « Rosiers »

La population a certainement constaté que la réfection de l'arrêt de bus « Rosiers » avait créé certaines perturbations à la circulation. M. Schneuwly explique qu'il s'agit de dépenses urgentes et imprévisibles qui ont fait l'objet d'un préavis de la ComFin, raison pour laquelle les travaux ont pu commencer à la condition que le dépassement enregistré soit voté lors de l'Assemblée communale de ce soir.

M. Schneuwly cède la parole à M. Jean-Louis Barras, Conseiller communal en charge des routes.

Le 26 mai 2014, l'Assemblée communale de Granges-Paccot a voté un crédit d'investissement de CHF 440'000.00 pour la réfection de la Route de Chantemerle, entre les giratoires "Artol Fuchs" et la limite communale de Fribourg. Dans ce projet, était prévu le remplacement des abris-bus de la Route du Coteau et du Chemin des Rosiers. L'exécution de ce projet a dû être reportée en raison des travaux d'assainissement du quartier de Chamblieux, d'une part, et de la mise en place de la fibre optique par la FTTH, d'autre part. De ce fait, le dossier a été mis à l'enquête publique le 29 avril 2016; l'octroi du permis de construire a alors été conditionné, pour les arrêts de bus, au respect des normes suivantes :

- Augmentation de la profondeur de la surface d'accueil des arrêts pour permettre la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Déplacement de l'arrêt du Chemin des Rosiers par rapport au carrefour du même nom et prolongement du trottoir sur 40 m en raison des distances de sécurité.
- Empiètement sur le terrain de l'A12 nécessitant la mise en place de mesures de sécurité durant le chantier, la pose de glissières de sécurité ainsi que la construction d'un mur de soutènement.

La réalisation de ces éléments génère un coût supplémentaire par rapport au budget voté, un complément étant dès lors sollicité pour la mise aux normes des arrêts de bus de la Route du Coteau et du Chemin des Rosiers. Il s'élève à CHF 85'000.00, montant qui est décomposé comme suit :

Travaux de génie civil et mur de soutènement	CHF	58'000.00
Travaux de sécurité de l'A12	CHF	11'000.00
Honoraires	CHF	6'000.00
Divers et imprévus	CHF	3'700.00
TVA	CHF	6'300.00
TOTAL (TTC)	CHF	85'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement complémentaire de **CHF 85'000.00** pour la mise aux normes des arrêts de bus de la partie supérieure de la Route de Chantemerle. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Barras relève que la population a pu certainement déjà constater sur le terrain l'état d'avancement de ces constructions ; l'arrêt « Rosiers » est presque terminé et, à ce jour, les travaux de soutènement de l'arrêt « Coteau » ont débuté. Les travaux seront achevés aux environs de la fin du mois de juillet 2017.

M. Schneuwly remercie M. Barras et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Thierrin, Président de la ComFin, pour son préavis.

La ComFin a pris connaissance du dossier concernant le crédit complémentaire de réfection et de mise aux normes des arrêts de bus de la Rte du Coteau et du Ch. des Rosiers. Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement complémentaire de CHF 85'000.00. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet. La parole est donnée à M. Bernard Emonet.

M. Emonet remercie le Conseil communal pour ces aménagements, mais s'interroge quant à la réserve sur les protections anti bruit. La réponse que M. Schneuwly a adressée à Mme Carbajal Mendoza le laisse perplexe. En effet, la Commune investit et dans 5-6 ans, tout sera démonté en raison de cette couverture de l'autoroute. M. Schneuwly répond par la négative et M. Barras ajoute qu'au niveau du bruit, la Commune a fait un effort ; une partie du revêtement de la Rte de Chantemerle est constitué d'un revêtement phonoabsorbant. C'est un petit élément, mais c'est un élément pouvant améliorer la qualité de vie des habitants de la Rte de Chamblieux. M. Schneuwly reprend la parole en expliquant que le Conseil communal est confronté à un projet qui dépasse de très loin les compétences et les moyens de la Commune de Granges-Paccot, le Conseil d'Etat semblant enclin à proposer une aide substantielle.

La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement complémentaire de CHF 85'000.00 pour la révision générale du PAL.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et poursuit avec le point suivant.

3.2. Assainissement de la conduite d'eau potable Torry-Ecureuils

M. Schneuwly cède la parole à M. Frank Kirchner, Conseiller communal en charge des eaux.

Le Groupe E Celsius SA réalise actuellement le bouclage du réseau de chauffage à distance FriCAD III Nord. Un dossier de mise à l'enquête a été déposé pour le secteur « Petit Torry » pour relier les conduites du CAD provenant de Fribourg pour rejoindre celles en attentes à l'Impasse des Ecureuils.

La Commune dispose, entre le bas du Ch. de Torry et l'Impasse des Ecureuils, d'une ancienne conduite Eternit Ø 125 et souhaite profiter de ces travaux pour la remplacer par une nouvelle conduite Ø150 en fonte ductile sur une distance d'environ 180 m.

Coûts estimatifs pour l'assainissement de la conduite EP Torry - Ecureuils			
Travaux de génie civil	CHF		38'000.00
Installation sanitaire	CHF		45'000.00
Honoraires	CHF		12'000.00
Divers, imprévus et TVA	CHF		25'000.00
TOTAL (TTC)	CHF		120'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 120'000.00** pour le l'assainissement de la conduite d'eau potable Torry – Ecureuils. Le financement est assuré par les taxes de raccordement ainsi que par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Kirchner et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Thierrin, Président de la ComFin pour son rapport.

La ComFin a examiné le dossier concernant l'assainissement de la conduite d'eau potable du Ch. de Torry et de l'Imp. des Ecureuils. Sur la base de son examen, elle préavise favorablement ce crédit d'investissement de CHF 120'000.00. Le financement de cette dépense sera assuré par les taxes de raccordement ainsi que par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce crédit d'investissement de CHF 120'000.00 pour l'assainissement de la conduite d'eau potable Torry-Ecureuils.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée au Conseil communal et passe aux divers.

4. DIVERS

Energie

M. Jean-Marc Page, Délégué à l'énergie, tient à s'exprimer sur les résultats des mesures d'énergie relatives à l'éclairage public assaini en 2012-2013. En effet, le système d'éclairage installé d'une ancienne génération est progressivement remplacé par une nouvelle technologie LED. Le Groupe E SA, octroyant des rabais intéressants, favorise cette action. Les chiffres démontrent une diminution progressive de la consommation d'électricité pour l'éclairage des routes malgré une augmentation des points lumineux sur le domaine de la Commune. Les routes de quartier sont systématiquement équipées d'éclairage LED et les axes de transit subissent une diminution de puissance durant certaines heures de la nuit. Ces nouvelles mesures ne diminuent en aucun cas le confort et la sécurité. Quant aux coûts et à la consommation, en 2010, l'éclairage public représentait environ 400 MWh par année et en 2015, 250 MWh par année, ce qui représente plus 60% de diminution de consommation de la Commune. L'assainissement de l'éclairage des bâtiments a déjà commencé ; la halle de sports et les classes sises sur le site de Chantemerle sont équipées d'éclairage LED depuis 2016, la consommation nécessitant 5 fois moins d'énergie. L'action devrait se poursuivre ces prochaines années sur le reste des infrastructures. A l'heure actuelle, le gain financier de la Commune, par rapport à la situation initiale de 2010, s'élève à CHF 33'800.00 en matière d'énergie. M. Page souligne que les installations photovoltaïques ne sont pas prises en compte dans ce calcul, l'énergie des installations photovoltaïques étant directement vendue à Groupe E SA, entreprise subventionnée par la Swissgrid. Il ajoute qu'à l'avenir, une réflexion devra être faite quant à l'intégration de cette énergie dans la consommation communale. Actuellement, l'énergie émanant des panneaux photovoltaïques est vendue à CHF 0.13 ct/KWh alors que la Commune paie environ CHF 020 ct/KWh pour ses propres besoins. M. Page reste à disposition en cas de question.

Bouclage et assainissement du Mettetlet

M. Daniel Dupraz souhaite savoir si une planification ou un état d'avancement du projet sont déjà prévus pour le bouclage et l'assainissement du Mettetlet, figurant au budget d'investissements 2017, pour lesquels un crédit de CHF 300'000.00 est prévu.

M. Kirchner répond que le projet avance et va pouvoir se réaliser dans les temps encore cette année, l'opposition formulée à l'encontre de ce projet ayant été retirée. Suite à une remarque de M. Dupraz, M. Kirchner précise qu'une séance d'information aura lieu le jeudi 22 juin 2017 à 17.30 à l'Espace Jean Perriard à laquelle les propriétaires seront convoqués, les courriers d'invitation venant d'être signés par le Syndic.

Complexe scolaire et sportif de Chavully

M. Benjamin Laville, en tant que parent, a reçu les informations concernant la prochaine rentrée scolaire 2017-2018 et a constaté que les horaires des bus coïncidaient relativement bien avec les horaires des classes. Sa question est de savoir s'il est envisageable que la Commune mette à la disposition des élèves des classes primaires un abonnement afin qu'ils puissent emprunter les transports publics pour se rendre à l'école, comme cela est le cas pour les élèves de Granges-Paccot fréquentant le Cycle d'orientation du Belluard.

M. Schneuwly répond que ce n'est pas prévu pour le moment. Actuellement, certains enfants prennent le bus, d'autres sont amenés par leurs parents. Au niveau de la loi scolaire, les distances sont en dessous de la limite qui obligerait la Commune à mettre en place une telle organisation.

M. Laville reprend la parole en reformulant sa question ; n'est-ce pas plus judicieux de favoriser l'utilisation des bus plutôt que de créer chaque jour des zones de conflits au niveau de la circulation autour des écoles en mettant à disposition, par la Commune, un abonnement pour les élèves ?

M. Schneuwly précise que la ligne 9 permet de se rapprocher aussi bien de l'Ecole de Chavully que de l'Ecole de Chantemerle. Cela concerne une partie du village et pas l'autre partie mieux desservie d'une manière générale et moins bien en ce qui concerne les écoles. Quant aux élèves fréquentant le Cycle d'orientation, la remise d'un abonnement résulte d'un règlement applicable à l'ensemble des communes de la Sarine et du Haut-Lac français.

Projet de fusion du Grand Fribourg

M. Laurent Bronchi souhaite savoir si le Conseil communal songe à rejoindre le projet de fusion du Grand Fribourg tout en sachant que pratiquement toutes les communes autour de Fribourg l'ont fait, y compris celle de Villars-sur-Glâne où le Conseil général a décidé de rentrer en discussion. Il aimerait connaître l'avis des Autorités communales, en particulier comment la suite est envisagée en cas de non fusion, sachant que Granges-Paccot cultive une bonne qualité de vie et possède un peu un statut de village gaulois, ce dernier étant entouré de communes ayant fusionné. Est-ce viable d'être une commune non membre du Grand Fribourg ou n'est-il pas intéressant de se pencher dès à présent sur ce projet, lequel est au stade des discussions, afin de faire valoir les intérêts de Granges-Paccot ?

M. Schneuwly répond que Granges-Paccot n'est pas un village isolé. Il précise qu'il suffit qu'une seule commune refuse le projet de fusion pour que tout échoue. En cas d'échec, les communes qui souhaitent tout de même fusionner ont un délai de 2 ans pour repartir. Il relève qu'il n'est pas dans les habitudes du Conseil communal de ne pas défendre les intérêts de la Commune et de refuser la discussion et la réflexion. Ce qu'il faut savoir à propos de la Fusion 2021, c'est qu'il s'agit d'une projection assez optimiste, notamment en termes de délais. Le Conseil communal a été approché et interrogé sur la question de la fixation du périmètre puisqu'une demande écrite a été déposée par les 2 communes qui se sont jointes, à savoir Fribourg et Givisiez. Le seul fait pour ces 2 communes d'avoir fait cette demande entraîne le déclenchement du processus. C'est-à-dire sur la base de la demande de ces 2 communes, le Conseil d'Etat doit fixer le périmètre de cette fusion. On peut donc difficilement imaginer que la Commune de Granges-Paccot ne participe pas ou qu'elle ne soit pas intégrée dans le périmètre provisoire qui doit être fixé par le Conseil d'Etat. Granges-Paccot a plutôt intérêt à participer aux travaux de la future assemblée constitutive. Pour rappel, plus de 3 ans des discussions très avancées avaient eu lieu entre les communes de Fribourg, Villars-sur-Glâne, Marly, Givisiez, Corminboeuf et Granges-Paccot, lesquelles ont conduit

à retenir l'option d'une fusion à plus petite échelle (2C2G) plutôt que celle proposée par le Préfet de la Sarine, laquelle ressemble beaucoup au périmètre que le Conseil d'Etat veut fixer. Il rappelle que le projet de fusion 2C2G a été refusé à 65% par la population de Granges-Paccot. Au final, quel que soit le projet de fusion, il incombera à la population de Granges-Paccot de se déterminer par un vote, sachant que la situation de la Commune de Granges-Paccot est particulière.

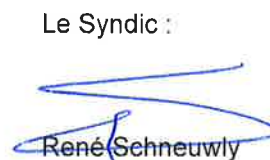
La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly remercie toutes celles et ceux qui contribuent au bon fonctionnement de la Commune, notamment les membres du Conseil communal, les employés de l'Administration communale, du Service de l'Édilité et les concierges pour leur travail. Il souhaite un bel été à tous les citoyens présents et les remercie pour leur participation. La séance est levée à 21.11 et M. Schneuwly invite l'Assemblée communale à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly

